

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 49

Artikel: Choses et autres : improvisations
Autor: Lisette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224246>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Agence de publicité Amacker
Palud 3, Lausanne.



ONNA BOUNA VENAISON

RIDOLIN m'ein a de d'iena l'autrhî, on dzo qu'on n'a pas zu sâi, du qu'on ètâi ein visita vers li. Atsè-la, tau quemet mè l'a contâie :

« L'autro dzo, à la né tsesâite, m'ein revegné avoué mon cousin François du Tsi-lè-Bllianc à Montblliesson. Faillâi bin passâ lo temps, l'è su, et on s'è met à dèvesâ dâi boû que s'è misant tchè et que faut reveindre bon martsî, dâo fin que s'è veind rein et dâi truffie que s'è pourrant. Tot d'on coup, pè vè la Tsandèlard, âo fin câro dâo boû, vaicé-te pas onna lâivra que s'è défatte de derrâi on gros fâo (*foyard*), que no châte permi lè piaute et que trace ô dissime galop, tant que poave éteindre, contre Savegny.

— Salut, l'ami, que lâi dio, se-te crâi que te vâo ître mé preservâ per lé, te t'è trompe.

— Na, ma fâi ! que mè fâ François, que n'è pas tsachâo, mà que bracounerâi prâo su se n'ètâi pas conseillé de perrotse. Savé prâo que s'è plliaisâi pas per tsi no, cllia lâivra.

— Quaise-tè !

— L'è tot parâi la veretâ. Et pu, te sâ, crâio adî que lè bîte l'ant dâi coup mè d'èchéint et d'instrucchon que bin dâi dzein que lâi a.

— Ouèh !

— L'è dinse. Accutâ-vâi. L'autro hivè, on ètâi avoué quaque z'ami, justameint à sta pllièce. On dèvesâve d'on petit refredon qu'on voliâve fère einseimbllo, po cein qu'on avâi on petit reliquat de mise. Ein peinsèint à clli fricot, no vègnâi dza l'iguie âi potte, à ti. Quand vaicé qu'on ôt quemet on farfouillâdzo de folhie chète et qu'on vâi doû get èpèlûa dein la né.

L'ètâi on villhio père-grand de renâ que se veillève duve bîte ein on îdâzo : onna lâivra, justameint stasse qu'on a vu, lè doû, tot astout, et on matou nâi et bllianc, pucheint pansu, que frequeintâve 'na galéza tsatte et que repassâve tote s'è tsanson po la fère benaise...

Quand i'è vu cein, n'è pas pu mè teni et i'è bramâ dinse :

— Vaicé noutra venaison tota trovâie.

Vo z'arâi faliu vèrè cein que l'è arrevâ. Rein que d'oûre clli mot de venaison, lè trâi bîte l'ant dèfelâ la pararda quemet se ti lè diâbllio dâo Dzorât l'âo tracivânt aprî.

La lâivra, la première, l'a châtât dein lo bosson et pu via. Lo renâ l'a prâ s'è tsambe à son cou. Ein on rein de temps, travessâve Montprévâre, Voutsèrein, Bressouna et correttrâi adî se sa villhie renarde lâi avâi pas fé on crotse-pî po lo fère arrètâ.

— Et lo matou bllianc et nâi, que lâi dio.

— Stisse, l'a zu tant pouâre d'oûre clli mot de venaison, qu'on l'a jamé revu ein vya dein lo payî. Mè mouso (*je suppose*) que lâi è arrevâ malheu et que la lâivra que no z'ein medzî quaque temps aprî, l'ètâi li, lo pouro.

Mâ voliâvo pî t'è dère que, de toute clliao bîte, stasse que l'a zu lo moins pouâre quand on a dèvesâ de venaison, l'è bo et bin la lâivra.

Savâi prâo, cllia sutyâ de bîte, que sarâi la derrière à ître sacrificîa.

Oro, vo mè farâ pas crère que lè z'animau ne comprègnant pas cein qu'on dit.

Quand Fridolin l'a zu diou dèvesâ, on è restâ on moment à mor clliau dévânt de retrinquâ.
Marc à Louis.

Choses et Autres.

IMPROVISATIONS

SI le début de toute carrière est fait de tâtonnements et de difficultés, je sais des prédicateurs qui vous affirmeront que les leurs sont souvent faits de gageures.

On n'est jamais très vainqueur qu'une anecdote est rigoureusement inédite, mais celles que je me suis laissé conter valent d'être connues de tous.

Dans une réunion d'anciens, on parlait de ces fameux débuts et des temps lointains où l'on avait un peu plus de cheveux et un peu moins d'embonpoint.

Un étudiant, frais émoulu de l'Université, avait juré de prêcher sur un texte qu'on lui donnerait au moment de monter en chaire. On lui présenta alors un papier blanc. Sans trouble apparent, il ouvrit sa bible et lut : « Au commencement, il n'y avait rien ».

Un autre, qui avait fait la même gageure, trouva sur le billet remis à la dernière minute, ces mots profanes : « Lalira, laliron, lalirette. » Alors, il parla de la bible et glissa habilement au cours de sa préroration : « Ton enfant la lira, tes descendants la liront. Pourquoi le monde entier ne la lirait-il pas ? »

Un troisième enfin avait parié de prononcer en chaire le prénom et le nom de sa fiancée qui s'appelait Judith Rouge.

Les parieurs dans l'auditoire attendaient la minute épique. Aussi furent-ils bien attrapés en entendant tomber de la chaire ces mots : « Judith, rouge du sang d'Holopherne... »

Pour copie conforme : Lisette.

LE GROS ONCLE

« Et toi, toi le plus gros, le Chaulien campagnard Ancien Juge. Gros J., vénérable vieillard, Toi qui sus embellir par l'aimable paresse Et ta verte saison, et ta calme vieillesse Tu pus ce jour, tu pus, pour aller aux débats, Fermer tes noirs bouquins, abandonner tes chats. Dévouement sans égal, évisme incomparable ! Jamais Pantiquité n'offrit votre semblable. »

EST ainsi que le jeune Louis, garnement de 19 ans, nous a laissé le portrait de son oncle se rendant à une séance de la municipalité de son village; il précise même que cet oncle crédule

...à l'humeur bénévole
Remuait son gros corps et son obésité.

Mais Frédéric — le gros oncle — était un beau jeune homme dans la dernière décennie du XVIII^e siècle, grand, les yeux bleus, de longs cheveux ondulés remplaçant avantagusement une perruque, il avait ce qu'il faut pour plaire. Et il plut même si bien que le bailli lui confia la place de secrétaire en son château. Cette situation lui procurait des agréments très appréciables, sans qu'il ait eu beaucoup d'efforts à accomplir pour les avoir. Et cela explique pourquoi, lui, descendant

de deux anciennes familles vaudoises, accueillit la Révolution avec des sentiments très mêlés! La place d'agent national, qu'il fut chargé de remplir dans sa commune au lendemain de la Révolution, n'avait rien de l'élégance qu'il rencontrait auparavant au château de son bailliage. Mais il faut bien se faire à toutes les situations; Frédéric, à l'humeur bénévole, prit donc son parti des événements, et cela d'autant mieux que son père ne tarda pas à lui laisser une agréable succession... ce qui facilitait bien des choses et lui permit de compter sur un revenu égal au traitement que son beau-frère recevait... comme Conseiller d'Etat.

Le Chaulien campagnard gérait cependant ses domaines et faisait les ventes et achats de bétail. En revanche, il ne nous a pas laissés ses vers: son âme foncièrement vaudoise chantait d'une autre façon. Il est juste de dire qu'il se prit assez au sérieux pour accepter ce mandat de municipal, et celui plus lourd, de Juge au Tribunal de district. Il alla même, une fois bien entraîné, jusqu'à se charger *ad intérim* pendant une année, de la grosse tâche d'accusateur public. Ce fut une bonne année pour les prévenus!

Le père de Frédéric était parvenu à la haute dignité de Banneret de la Paroisse, et, avec l'aimable et gracieux concours de Madame la Bannerette, il s'était efforcé d'inculquer de bons principes à ses enfants. Cette méthode avait admirablement réussi avec Catherine, l'aînée. Ce fut une jeune fille très pieuse qui ne tarda pas à épouser un pasteur. Chez Frédéric, cela avait tourné un peu différemment. Il avait, à mesure que les années avançaient — et on ne saura jamais exactement pourquoi, — une certaine antipathie pour le pasteur de sa paroisse. Il supportait difficilement la présence et la vue de ce dernier. Mais comme il se sentait le devoir d'assister au culte public — affaire d'atavisme sans doute — voici comment il s'y prenait : Annexée à l'église, juste en face de la chaire, se trouve une petite chapelle; au fond de cette chapelle, une fenêtre qui, à cette époque, était entièrement délabrée, ce qui fait que la voix du pasteur pouvait quitter les voûtes de l'église. Quand la troisième commençait à sonner, le gros oncle quittait sa coquette maison et arrivait juste pour le commencement du sermon: il s'installait dehors sous la fenêtre, sur un banc de bois, savourant les chauds rayons du soleil matinal tout en faisant son profit de ce qui se passait de l'autre côté du mur...

Il y a bien des contradictions dans le cœur de l'homme (peut-être aussi dans celui de la femme). Si Frédéric agissait ainsi vis-à-vis du pasteur, il avait en revanche une affection sincère pour ses deux neveux Charles et Frédéric, qui étaient pasteurs, eux aussi!

Son « neveu Charles » en particulier, avait toute son estime. L'oncle payait 40 batz de plus qu'à la foire, le cochon qu'il achetait chaque année de Charles! Ce supplément était sans doute pour récompenser le complaisant neveu qui, à chacune de ses courses à Lausanne (elles étaient fréquentes) se chargeait de commissions importantes: une fois c'est l'achat de 20 livres de tabac, à 4 batz la livre; une autre fois, il faut remplacer la pipe: Charles en choisit une garnie en argent et qui ne vaut pas moins de 80 batz! Il se charge même, de certains achats de vin pour